YERRES

*Services Techniques*
*N° tél : 01 69.49.77.00*
*N/Réf. : NDA/JC/EB*

**ARRETE N° 98/49**
**(Série A )**

**OBJET** : Arrêté municipal provisoire réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Mendig

Le DEPUTE-MAIRE de la ville d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L.2213-6,
VU le Code de la Route, article R. 225 relatif au stationnement,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'avis favorable de Monsieur le Commissaire de Police de BRUNOY,

CONSIDERANT que les travaux d'assainissement pour le branchement d'un riverain sur le réseau d'eaux usées au droit du 12, rue de Mendig, seront réalisés par la Société NORD FRANCE EAU ET ENVIRONNEMENT, rue de la Tourelle LONGPONT SUR ORGE 91314 MONTLHERY CEDEX, pour le compte du SIARVSG,

CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers, et ce, à partir du 17 mars 1998 pour la durée des travaux,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Des feux tricolores alternés seront installés rue de Mendig, par la Société chargée des travaux.

**ARTICLE 2** : La présignalisation et la signalisation du chantier avec panneaux indiquant le rétrécissement de chaussée, limitation de vitesse à 30 km/h de part et d'autre du chantier sur 50 mètres linéaires seront fournis, posés et maintenus en état par les soins de l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des services techniques municipaux.

**ARTICLE 3** : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : MM. le Président du Conseil Général de l'Essonne, le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie de Brunoy, le Responsable de la Police Municipale, le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Madame le sous-préfet de l'Essonne chargé de l'arrondissement d'Evry pour visa, et une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du Centre de Secours pour information.

Fait à Yerres, le 09 mars 1998

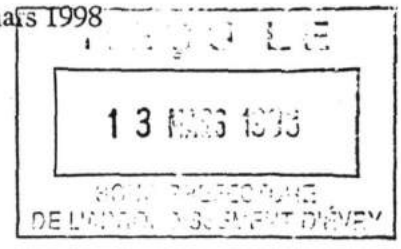


Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98